


| | | |
|---|----------------|--|
|  | | République Française Département de l'Hérault Extrait du registre des délibérations du 23 juin 2017 COMMUNE DE USCLAS DU BOSC |
| Date convocation | 20.06.2017 | L'an deux mille dix sept et le vingt trois juin à dix huit heures trente Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire, Michel DRUENE. Présents : DRUENE M. SIMON D. CAVAILLE G. DESMARETZ C. CAVAILLE E. GALIANA A. CARLES A. VINCENT S. PENEAU C. CANO J. Procuration de A.C. DOCQUIER a A. GALIANA Caroline DESMARETZ a été nommé(e) secrétaire de séance. |
| Date affichage | 20.06.2017 | |
| | Votes : | |
| Présents : 10 | Pour : 2 | |
| Absents : 1 | Contre : 8 | |
| Représentés : 1 | Abstention : 1 | |
| Objet : Carrière des Roches Bleues (Pioch Camp) extension | | |

Monsieur le Maire expose :

Que le Directeur des Carrières des Roches Bleues a déposé une demande d'extension d'autorisation d'exploitation et installations de traitement pour la Carrière située lieu dit Pioch Camp, à Usclas du Bosc. Une enquête publique s'est déroulée du 16 mai au 20 juin 2017 afin de recueillir toutes les observations face à cette demande.

- Le périmètre de la carrière est de 11ha 17a 60ca
- La nouvelle durée d'exploitation sollicitée est de 26 ans
- La production maximale annuelle est de 150.000 tonnes

Il présente le dossier complet au Conseil et lui demande de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. Le Maire, après avoir pris connaissance du dossier complet déposé en mairie, en avoir délibéré, procède au vote à bulletin secret pour ou contre l'extension de la durée d'exploitation de la carrière :

- *Ont voté pour : 2*
- *Ont voté contre : 8*
- *Abstention : 1*

Ainsi fait et délibéré
 Suivent les signatures
 Pour copie conforme au registre
 Le Maire, Michel DRUENE



| |
|--|
| RF Sous-Préfecture de LODEVE |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/06/2017 034-213403165-20170623-DE_2017_040-DE |